



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le nombre de signalements pour discrimination de genre toujours en hausse en 2022

Bruxelles, le 24 mai 2023 – En 2022, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a reçu 1046 signalements de discriminations liées au genre, soit une hausse de 2,5 % par rapport à 2021. 1 signalement sur 3 concerne des discriminations de genre sur le marché du travail et 40 % d'entre elles sont liées à la parentalité. L'Institut est également de plus en plus souvent contacté pour des faits de harcèlement sexuel - en particulier sur le lieu du travail - ou de divulgation non consentie d'images à caractère sexuel (*revenge porn*).

Comme chaque année, c'est le monde du travail qui comptabilise le plus grand nombre de signalements pour discrimination liée au genre (32 %) suivi par l'espace public (16 %), les biens et services (12 %) et les relations privées (11 %).

Près de 40 % des signalements de discrimination dans le monde du travail sont liés au fait d'être parents. Si la grossesse et la maternité concentrent les trois quarts de ces signalements, d'autres critères, tels que l'allaitement, la paternité, la co-parentalité, l'adoption et la procréation médicalement assistée relèvent également de ce critère de discrimination depuis l'extension de la "Loi Genre" en 2020. Michel Pasteel développe : « 17 % de ces signalements proviennent d'hommes. C'est un signe que les mentalités évoluent. Aujourd'hui de nombreux hommes souhaitent s'impliquer davantage dans la vie familiale. Si nous voulons faire évoluer les rôles traditionnels des femmes et des hommes et renforcer l'égalité, nous devons les protéger contre toutes formes de discriminations ».

Le comportement discriminatoire le plus fréquemment signalé est la discrimination directe (44 %). Mais il arrive que l'Institut soit contacté pour des comportements discriminatoires prenant la forme de harcèlement moral lié au genre ou de harcèlement sexuel. Le nombre de signalements pour harcèlement sexuel qui avait fortement augmenté en 2021 (+37 %) en particulier sur le lieu de travail se maintient à un niveau similaire. Une meilleure connaissance du rôle de l'Institut auprès des victimes explique en partie ce taux élevé de signalements.

Enfin, l'Institut enregistre une nouvelle augmentation du nombre de signalements pour discriminations en ligne et en particulier pour des faits de divulgation non consensuelle d'images à caractère sexuels (*revenge porn*) pour lesquels il est compétent depuis 2020. Le nombre de signalements a augmenté de 29 % entre 2020 et 2022. Pour Michel Pasteel « Cette évolution n'est pas étonnante dans la mesure où la problématique du *revenge porn* est malheureusement beaucoup plus répandue qu'on ne pourrait le penser. Une récente étude de l'Institut a montré que 15 % des femmes ont déjà subi des pressions les poussant à prendre ou à faire prendre une photo d'elles-mêmes nues (3 % des hommes) ».

Parmi les 1046 signalements enregistrés par l'Institut en 2022 :

- les plaintes sont les plus représentées avec 52 % (+ 11 % par rapport à 2021) ;
- suivies par les demandes d'information juridique (33 %) ;
- les communications (15 %).

L'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes a fêté ses 20 ans en 2022. En 20 ans la thématique de l'égalité de genre s'est imposée dans le débat public. Plus de missions, des compétences élargies et une équipe qui s'est étoffée : l'Institut a bien grandi et chaque année le nombre de signalements et de plaintes augmente. Cette croissance est un défi tant au niveau humain que d'organisation ou encore d'uniformisation des procédures. Un défi que l'Institut est heureux et fier de relever tant les enjeux en termes d'égalité et d'inclusivité sont importants.